

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 23 MARS 2023 – Délibération n°035

L'an deux mil vingt trois et le VINGT TROIS MARS à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	29	22

Date de la convocation
23/03/2023

Date d'affichage de la convocation
17/03/2023

Secrétaire de séance : Damien LAURAIN

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - CAPUS Françoise – CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle-

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) -BURGUIERE Philippe - CARNAC André (pv à Françoise CAPUS) - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pv à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE) - MURET Yvain - LAYRAL Rémi (pv à Annick CARON)

Objet :**CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE/ECOLE DE RECOULES**

Monsieur le Maire rappelle la passation d'un marché selon une procédure adaptée pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie/école de Recoules Prévinquières.

Le conseil municipal doit délibérer afin d'approuver ces choix et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Lot 1 CHAUFFAGE- VENTILATION

2 entreprises ont répondu : DURAND et AB ENERGIES

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise DURAND pour un montant de 87 705.64 € HT

Lot 2 ELECTRICITE

3 entreprises ont répondu :

- MALAVAL
- AB ENERGIES
- EIFFAGE ENERGIE

Après analyse des offres, c'est l'entreprises AB ENERGIES qui est proposée pour un montant de 10 811.34 € HT

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de retenir les entreprises ci-dessus pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie/école de Recoules Prévinquières.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

